A.A.P.P.M.A LA TRUITE DE LABROYE ET LE-BOISLE

Ouverture de l'anguille: jaune Ouverture de la truite de mer: Ouverture de la truite:

du 08 mars au 21 septembre du 26 avril au 26 octobre du 08 mars au 15 juillet

REGLEMENT INTERIEUR 2025

Nombre et taille des captures

Y compris les jours de rempoissonnements Of salmonides dont I truite Fario sauvage de 35 cm par jour de pêche.

IRUITE DE MER: 60 cm et : Limitée à 2 prises journalière

Jours de pêche :

 Sur les secteurs aval du pont de la nationale 928. Samedi dimanche mercredi jeudi jours fériés et lundi de ducasse de labroye et de le-boisle > Du moulin de Tollent au pont de la nationale 928

Tous les jours

Minterdiction sur la fausse rivière du moulin de TOLLENT

Horaires de pêche :

Le samedi de rempoissonnement : Interdiction de pêcher aux lancer La truite : 1/2 heure avant le lever et après le coucher du soleil. La truite de mer 02 heures après le coucher du soleil. sur la zone de déversement, (voir plan).

la pêche sera autorisée de :08 H 30 mu avec une interruption de 12H30 à 14H00

Ainsi que l'accès aux berges sur la zone de rempoissonnement

Interdictions:

Défense de pêcher en wading et de marcher dans le cours d'anu. duns le Longuet sous peine d'exclusion. ll est formellement interdit de pêcher

Infractions:

un garde particulier, les gardes de la fédération de pêche du Pas de Calais. et de l'ONEMA interviendront sur nos lots de pèche pour tout contrôle.

07 Juin 10 Mai 12 Juillet 12 Avril 28 Juin-Rempoissonnements:>

Nettoyages sur le longuet prévu: MAI Juin Juin

Septembre

Remise en état des frayères prévu en octobre 2025

En cas de contrôle : tout pêcheur doit pouvoir présenter : * son permis de * et le camet de pêche anguille (cerfa 14358*01) téléchargeable sur le s pêche, * une pièce d'identité,

Où disponible chez le président de notre AAPPMA. Fédération pêche 62

Parking à respecter dans les fonds de Biencout. Respecter les clôtures, ramasser vos déchets,

A la demande de Mr le Maire de LABROYE, il est formell d'emprunter les zones enherbées avec son véhicule.

En période de chasse un gilet fluo est obligatoire le Sur tout les lots de pêche de l'A.A.P.P.M.

es chiens sont interdits sur tout les parcours do

L.P.N.S.

